



## CNSS/Renforcement des capacités Promouvoir la sécurité et la santé en milieu professionnel

**L**a caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a organisé en 72 heures, ce, à l'intention de ses cadres et ceux des administrations publique, parapublique et privée du Gabon, un séminaire atelier de plus sur la prévention des risques professionnels et la productivité des entreprises.

Le Premier ministre, chef du gouvernement, Paul Biyoghé Mba, a procédé le 27 octobre dernier à la cité de la démocratie, à l'ouverture des travaux du séminaire organisé par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), sur le thème « Prévention des risques professionnels et productivité des entreprises. » Ce séminaire était consacré à la formation des managers d'entreprises au concept « Voie ».

Celui-ci a été un programme développé par l'organisation internationale du travail (OIT) afin de promouvoir la sécurité et la santé en milieu professionnel.

Une occasion propice pour le chef du gouvernement, le ministre du travail et de la prévoyance sociale, Maxime Ngozo Issondou, et le directeur général de la CNSS, Marie Thérèse Vané Ndong Obiang, de lancer un plaidoyer en faveur de la vulgarisation de celles-ci sur l'ensemble du territoire.

Estimant, d'entrée, que la prévention des risques professionnels et la productivité

des entreprises sont des aspects importants pour le développement du pays, Paul Biyoghé Mba a assuré les participants à cette énième mess de ce que le gouvernement, qu'il dirige « fonde de réels espoirs sur les résultats de vos travaux », considérant que le travailleur gabonais doit bénéficier des protections et encadrements juridiques, sanitaires ainsi que la protection concernant les conditions de travail et de couverture sociale. Avant de préciser, en outre que la restructuration, qui a fait couler encre et salive de la CNSS, annoncée lors de son discours de politique générale, il y a plus d'un an au palais Léon Mba, doit s'accompagner d'un programme d'assainissement des finances, qui vise à court terme, selon lui « le retour à l'équilibre et la reconstitution des réserves largement entamées depuis plusieurs années ».

Dans la même optique, la tutelle a souligné que l'instauration de la bonne gouvernance va permettre à la CNSS de rétablir l'équilibre global du régime de sécurité sociale dont elle assure la gestion sur le territoire national.

Et, « en matière de risques professionnels, la CNSS fera désormais face aux coûts de prise en charge médicale de ses assurés, victimes d'accidents du travail ou affectés

par des maladies professionnelles », a poursuivi M Ngozo Issondou.

Cette rencontre interprofessionnelle aura eu également l'avantage de relever les différents aspects de la prévention des risques professionnels, comme facteur micro-économique de productivité, voire de croissance saine et de développement durable.

Ces assises interviennent donc « au moment où la CNSS fait face à des nouveaux défis, notamment l'instauration d'une nouvelle culture d'entreprise par le processus de certification ISO 9001 version 2008 (...) et l'usage des règles de bonne gouvernance conformes aux objectifs du millenium », a déclaré, très confiante la séminante Marie Thérèse Vané. Non sans reconnaître que cela s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'un socle de protection sociale lié au pacte mondial pour le travail décent, prôné par l'OIT et le Bureau International du Travail (BIT).

A souligner que le directeur régional pour l'Afrique centrale du BIT, M. Andemel est revenu sur les principes en matière de régulation du travail dans notre continent et à travers le monde. Ce séminaire atelier a clôt ses travaux le 29 octobre dernier, sur une note de satisfaction générale des seminaristes.

Lechrist